

Mémoire au secrétariat de la
Commission des relations avec les citoyens
Les niveaux d'immigration pour 2020 à 2022

Présenté par le



(SANC)

Sherbrooke, le 19 juillet 2019

Table des matières

Introduction.....	3
Le Service d’aide aux Néo-Canadiens.....	4
Remarques générales concernant le document soumis à la consultation	6
Réactions quant aux orientations soumises à la consultation	10
Orientation 1.....	10
Orientation 2.....	10
Orientation 3.....	13
Orientation 4.....	16
Orientation 5.....	17
Orientation 6.....	19
Orientation 7.....	20
Orientation 8.....	21
Orientation 9.....	23
Orientation 10.....	24
Conclusion	26

Introduction

L'arrivée continue des personnes immigrantes, sans égard à leur statut d'immigration, met en évidence les enjeux importants et multiples que l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants représentent pour l'ensemble de la société québécoise. En Estrie, le Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC) est, depuis le 5 mai 1954, sur la ligne de front au moment de leur arrivée et présent tout au long de leur processus d'installation et d'intégration à leur nouvelle vie dans la région. Depuis sa fondation, le SANC travaille en collaboration avec les ressources du milieu pour actualiser sa mission, et ce, que ce soit avec des institutions gouvernementales, des organismes communautaires ou des entreprises de l'Estrie. Le travail en concertation et en partenariat c'est l'une de nos valeurs organisationnelles.

Le SANC considère important de participer à l'exercice de consultation initié par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et l'Inclusion (MIDI), Monsieur Simon Jolin-Barrette.

La première partie de ce mémoire présente sommairement l'organisme, sa mission et ses principaux services aux nouveaux arrivants.

Dans la deuxième partie, nous présentons quelques remarques d'ordre général concernant les documents soumis au soutien de la présente consultation, soit les documents intitulés « *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022* » et le « *Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec* ».

La troisième partie présente notre position quant aux dix orientations du gouvernement en ce qui concerne la planification de l'immigration pour la période 2020-2022.

Une courte conclusion de notre réflexion critique sur la consultation en cours met fin au présent mémoire.

Le Service d'aide aux Néo-Canadiens

Sa mission se lit comme suit :

Depuis 1954, le Service d'aide aux Néo-Canadiens (« SANC »), organisme sans but lucratif, accueille les personnes immigrantes venant s'établir en Estrie, les accompagne dans leur intégration socioéconomique et contribue au rapprochement interculturel.

Dans ce cadre, le SANC, avec le soutien du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion « MIDI », de Services Québec, du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, de la Ville de Sherbrooke, de ses propres fonds d'autofinancement, ainsi qu'avec la collaboration de ses 33 employés hautement qualifiés et de bénévoles dévoués, offre des services aux nouveaux arrivants, sans égard à leur statut d'immigrant (demandeur d'asile, réfugié parrainé par le privé ou pris en charge par l'État, travailleur qualifié, travailleurs temporaires, étudiants internationaux, etc.). De façon générale, voici les principaux services :

- ✓ Accueil, aide à l'établissement et intervention sociale, c'est-à-dire accueil à l'arrivée des nouveaux arrivants, prise des rendez-vous pour les visites de logement, accompagnement à ces visites au besoin, signature du bail, accompagnement lors du déménagement, lorsque nécessaire;
- ✓ Aide et soutien à la recherche d'emploi et au retour aux études, « counseling » d'emploi, jumelages professionnels, ateliers sur la recherche d'emploi;
- ✓ Recommandation des candidats à des employeurs et accompagnement à l'entrevue au besoin, placement en emploi, soutien à l'intégration et au maintien en emploi;
- ✓ Soutien personnalisé aux employeurs en ce qui concerne la gestion de la diversité culturelle en entreprise. Ce soutien peut prendre différentes formes telles des ateliers d'information ou de formation sur la main-d'œuvre disponible en région, sur la gestion des employés immigrants, sur l'immigration au Québec et en Estrie, sur la communication interculturelle, sur différents profils culturels, etc.;
- ✓ Collaboration plus structurée depuis 2015 avec la Société de développement économique du Granit et d'autres ressources de la MRC du Granit dans le projet « Défi Carrière Mégantic », ainsi qu'avec Pro-Gestion Estrie (organisme responsable de la régionalisation de l'immigration en Estrie);
- ✓ Collaboration depuis 2017 avec les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, Des Sources et du Val Saint-François, dans le cadre du programme « Mobilisation Diversité » financé par le MIDI, dans le but de préparer ces milieux à devenir plus accueillants avec les nouveaux arrivants qui s'y installent ou qui y sont embauchés par des entreprises de ces territoires;

- ✓ Organisation et réalisation des visites d'entreprises de la région de l'Estrie et des tours guidés de parcs industriels de Sherbrooke afin de faire découvrir aux nouveaux arrivants les lieux de travail existants dans la ville;
- ✓ Aide et accompagnement pour l'accès aux services publics ou non : électricité, téléphone, institution bancaire, épicerie, garderie, etc.;
- ✓ Séances d'information sur différents sujets tels la consommation, la santé, le crédit, l'impôt, l'hiver, l'achat d'une automobile, la santé et la sécurité au travail, le bulletin de paie, le marché du travail en Estrie, les normes du travail, la communication interculturelle, la gestion financière;
- ✓ Liaison avec le réseau de la santé et des services sociaux afin d'assurer l'organisation de rendez-vous à la clinique des réfugiés du CIUSSS de l'Estrie-CHUS avec les personnes réfugiées (pris en charge par l'état (RPCÉ) ou parrainées par le privé) et demandeurs d'asile, le personnel du CIUSSS de l'Estrie-CHUS, le personnel du secteur de l'accueil et de la banque d'interprètes du SANC;
- ✓ Liaison avec la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS), afin que cette dernière puisse rejoindre les parents et inscrire les enfants réfugiés pris en charge par l'état (RPCÉ) ou parrainés par le privé à l'école primaire et secondaire;
- ✓ Orientation vers les services de santé et d'éducation (pour d'autres personnes immigrantes que les réfugiés et demandeurs d'asile), vers les services d'assistance-emploi, d'immigration ou communautaire, etc.;
- ✓ Gestion d'une banque d'interprètes pour les institutions, organismes communautaires et nouveaux arrivants;
- ✓ Soutien moral et aide à l'adaptation, écoute active sur les difficultés vécues par les nouveaux arrivants et orientation vers d'autres services pouvant les aider, selon la mission de chaque organisme et la problématique vécue par le nouvel arrivant.

Le travail accompli au SANC se fait en grande partie grâce à l'apport des bénévoles. Sans leur contribution, les services seraient rapidement mis en péril, entraînant ainsi de lourdes conséquences sur le mandat d'accueil et d'aide à l'intégration, qui nous est confié par le MIDI.

Remarques générales concernant le document soumis à la consultation

Il est pertinent de rappeler les messages clefs au cahier de consultation du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Monsieur Simon Jolin-Barrette, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022* et qui sont au soutien du présent exercice, tels :

- La réforme du système d'immigration qui a été entreprise depuis la prise du pouvoir du nouveau gouvernement. Les principaux fondements pour améliorer la sélection, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes sont maintenant posés.
- La hausse progressive des niveaux d'immigration dans les prochaines années, laquelle s'accompagnera du déploiement complet des mesures destinées à améliorer l'intégration et la francisation des personnes immigrantes, et ce, afin de viser l'admission d'un plus grand nombre de personnes immigrantes pour mieux répondre aux besoins des entreprises et des régions du Québec.
- Les orientations proposées dans le cadre de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022*, témoignent de la volonté du gouvernement de mieux sélectionner et d'accompagner les personnes immigrantes, mais aussi de mieux soutenir les collectivités et les employeurs afin de répondre aux besoins du Québec, notamment par le système de gestion des demandes d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt, dans la plateforme Arrima.
- Le souhait du gouvernement d'accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique ainsi que favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers temporaires et des ressortissants étrangers diplômés du Québec.

De plus, dans l'introduction du document de consultation (pages 4-6), on rappelle le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Il y est mentionné qu'au Québec, l'immigration comporte deux composantes : l'immigration permanente, c'est-à-dire, l'immigration économique, le regroupement familial et l'immigration humanitaire et l'immigration temporaire, c'est-à-dire, les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers principalement.

Par ailleurs, le présent document de consultation rappelle les actions gouvernementales des dernières années en matière d'immigration, notamment l'application de la politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion (pages 6-7), l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'immigration* au Québec en 2016 et l'implantation du système de déclaration d'intérêt dans la plateforme Arrima. En complément, nous croyons pertinent de rappeler qu'au moment de la dernière consultation portant sur les niveaux d'immigration pour la période de 2017-2019, plusieurs documents ont été élaborés, dont *l'Annexe 1 : L'Immigration au Québec - Un bref*

regard historique, inclut dans le document *l'Immigration au Québec - Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*. Il présentait des informations sur les progrès que le gouvernement du Québec avait fait à partir des années 1990, moment où son rôle a évolué et où il est devenu responsable exclusif de la sélection, de l'accueil, de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes. La signature de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des Aubains a été l'élément marquant de cette période, puisqu'elle a consolidé et élargit les pouvoirs du Québec dans les trois grands champs d'intervention, soit la planification des niveaux d'immigration, la sélection des personnes immigrantes et l'accueil, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes. Six exercices de planification des niveaux d'immigration se sont déroulés avant les années 2010, période durant laquelle le gouvernement du Québec a amorcé une transformation en profondeur des façons de faire pour améliorer le service à la clientèle et la performance. Plusieurs programmes, politiques gouvernementales, dispositifs de services aux personnes immigrantes, services aux entreprises, campagnes, projets de loi, règlements ou modifications aux règlements ont vu le jour ainsi qu'une nouvelle planification des niveaux d'immigration pour 2020-2022.

Malgré ce qui précède, nous constatons que le travail est loin d'être complété, surtout en ce qui concerne l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrantes et la préparation des différentes régions du Québec à l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Lors de la présentation notre mémoire sur le même sujet pour la période 2017-2019, nous énoncions alors : **« Si on prend le temps et on se donne les moyens de bien accueillir et bien accompagner les nouveaux arrivants dès leur arrivée, leur intégration sera mieux réussie. Les premières années de leur établissement déterminent le reste. Si on s'occupe adéquatement de leurs besoins dès les premiers jours, ils auront moins de difficultés, moins d'embûches, moins de problèmes..., l'inverse est vrai aussi »**. Et nous le rappelons aujourd'hui puisque c'est encore vrai ! Nous irons même un peu plus loin aujourd'hui en énonçant qu'il est important de les préparer avant même leur arrivée au Québec.

Le gouvernement du Québec a déployé beaucoup d'efforts pour mieux informer certains partenaires à l'arrivée des nouveaux arrivants (pays de provenance, nombre de personnes) et à sensibiliser la population à la présence et à l'apport des immigrants. Nous citons, à titre d'exemple, la *Semaine interculturelle nationale* débutée en 1991, laquelle est devenue la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles* à partir de 2003, la campagne de sensibilisation grand public intitulée *Le Cœur québécois* (1995), la *Semaine d'actions contre le racisme* créée en 2000, la Loi adoptée en 2006, proclamant février le *Mois de l'histoire des Noirs*, la campagne, sous la forme d'une web-série présentée en 2011 et 2012, intitulée *Toutes nos origines enrichissent le Québec*. Cependant, nous croyons que ces initiatives doivent être répétées régulièrement, car il s'agit de changer des idées reçues chez plusieurs Québécois face à l'immigration. **En ce sens, nous souhaitons voir le Gouvernement du Québec s'investir dans une campagne de**

sensibilisation de manière régulière, de la même façon qu'il s'investit lorsqu'il s'agit de parler de sécurité routière.

En ce qui concerne les défis d'une sélection améliorée, le gouvernement a modifié en 2009 la grille de sélection des travailleurs qualifiés, afin notamment de favoriser les candidats ayant un diplôme dans un domaine de formation pour lequel les perspectives d'emploi sont très favorables. Cependant, lorsqu'on accueille des travailleurs qualifiés au SANC, plusieurs d'entre eux possèdent une formation qu'ils ne pourront pas exercer au Québec, à tout le moins dans un délai du court à moyen terme. Prenons, à titre d'exemple, les pharmaciens. Même si les perspectives d'emploi sont très favorables, ils doivent faire face à un obstacle majeur : celui d'accéder à l'Ordre professionnel des pharmaciens du Québec afin de pouvoir exercer leur profession en toute légitimité. Ce geste implique d'avoir la capacité de faire plusieurs démarches administratives avec lesquelles les immigrants diplômés ailleurs ne sont pas familiers et également d'assumer des coûts importants.

L'intégration réussie passe par l'emploi. Il est important de souligner les efforts du gouvernement du Québec en matière de services aux entreprises, surtout depuis 2011, lorsque le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale annoncent des services aux entreprises visant à faciliter le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et à les outiller pour la gestion de la diversité ethnoculturelle : passerelle pour l'emploi, placement en ligne, guide pratique du recrutement international et la trousse Diversité +. Cependant, la préparation des milieux de vie (écoles, services de santé et services sociaux, organismes communautaires, commerces, municipalités, population en général, etc.) reste encore à faire et à refaire. C'est bien d'avoir un travail rapidement, mais l'intégration en emploi des personnes immigrantes est indissociable de leur intégration sociale, et ce, pas seulement pour le travailleur, mais aussi pour son groupe familial (conjointe ou conjoint et enfants). **Si l'ensemble du milieu n'est pas préparé à la venue de personnes immigrantes, les efforts seront incomplets et peuvent même mettre en péril l'intégration en emploi.**

Le SANC participe depuis plusieurs années au comité organisateur du Salon Priorité Emploi, de Services-Québec Estrie. Dans son travail quotidien au niveau de l'aide à la recherche d'emploi auprès des nouveaux arrivants, **nous soutenons de façon personnalisée les employeurs** qui souhaitent embaucher des immigrants (tout statut d'immigration confondu). Nous organisons des **jumelages professionnels**, afin de permettre aux chercheurs d'emploi immigrants de mieux connaître l'exercice de leur métier ou de leur profession dans un contexte québécois et du même coup, établir un contact avec un travailleur québécois actif sur le marché du travail et bénéficier de ses conseils. Nous plaçons plusieurs dizaines des personnes immigrantes en emploi et nous nous assurons de leur maintien en emploi grâce à l'entente avec Services-Québec Estrie, qui finance le SANC pour le soutien individuel et de groupe des chercheurs d'emploi immigrants, et ce, avant même la refonte des services du MIDI annoncée en 2012, selon laquelle le ministère de

l'Emploi et de la Solidarité sociale assume désormais, conformément à sa mission, la totalité des services d'accompagnement au marché du travail.

Le document de consultation présente aussi le portrait de l'immigration au Québec (pages 11-15) en faisant référence notamment à l'historique des niveaux d'immigration, à l'évolution de la composition de l'immigration au Québec dans les dix dernières années, soit de 2009 à 2018, à la connaissance du français des personnes immigrantes et à une hausse importante de l'immigration temporaire. Le document fait mention de la crise des personnes réfugiées syriennes (page 13), des étudiants étrangers et des travailleurs étrangers temporaires (page 14) incluant les demandeurs d'asile. Nous y reviendrons dans les prochaines pages.

Enfin, nous proposons au gouvernement du Québec de continuer à s'inspirer des recommandations qui se trouvent dans le rapport remis au MIDI en novembre 2014 dans le document intitulé *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*, élaboré par Brahim Boudarbat de l'Université de Montréal et CIRANO et Gilles Grenier, du Groupe de recherche sur l'économie de l'immigration de l'Université d'Ottawa. Voici ses principales recommandations :

- Garder le nombre d'immigrants constant;
- Privilégier le modèle de déclaration d'intérêt pour les travailleurs qualifiés;
- Favoriser une plus grande ouverture des employeurs face à l'immigration;
- Favoriser l'emploi des femmes immigrantes;
- Encourager l'esprit d'entreprise chez les immigrants;
- Favoriser les immigrants qui ont une expérience au Québec ou au Canada;
- Collaborer avec les régions pour choisir les immigrants;
- Favoriser les immigrants qui ont de jeunes enfants;
- Choisir des immigrants qui sont susceptibles de demeurer au Québec.

Ces remarques générales faites, nous nous permettons de commenter les orientations présentées au document de consultation, et ce, dans un souci de collaboration et d'amélioration des mesures proposées.

Réactions quant aux orientations soumises à la consultation

Orientation 1

Augmenter progressivement le nombre de personnes immigrantes admises au cours de la période pour atteindre 49 500 à 52 500 personnes en 2022.

En accord avec l'orientation. À la page 39 du document intitulé *Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, il y est mentionné qu'en 2018, 51 118 personnes immigrantes ont été admises au Québec, soit une diminution de 1 282 personnes comparées au nombre des personnes immigrantes admises en 2017, soit 52 400.

Par ailleurs, dans le même document, à la page 13, il est possible de constater que l'évolution de la population du Québec et de son poids démographique dans le Canada n'a pas cessé de diminuer depuis 1975, année où il se situait à 27.4 %. Il était à 22,5 % en 2018.

Une augmentation du niveau d'immigration permettrait d'éviter un recul important du poids démographique du Québec dans le Canada, évitant du même coup les répercussions indésirables sur le plan politique et économique.

Recommandation : bien qu'en accord avec l'orientation proposée par le MIDI, nous croyons que le Québec a la capacité et les moyens d'augmenter les niveaux d'immigration dès le début de 2020, de façon à atteindre le niveau situé dans la fourchette de 49 500 à 52 500 personnes immigrantes dès l'année prochaine, et ce, tout en maintenant des services d'accueil et d'intégration de qualité.

Orientation 2

Atteindre, en fin de période, une proportion de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique de l'ordre de 65 %

Plus ou moins en accord avec l'orientation. Nous comprenons que la planification de l'immigration est un exercice délicat et qu'il est important de conserver un équilibre entre les différentes catégories d'immigration. Cependant, force est de constater que l'objectif visé dans la planification précédente (2017-2019) pour cette catégorie d'immigration, soit *Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période* n'a pas été atteint. En effet, selon le graphique présenté à la page 38 du document intitulé *Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, faisant partie des documents de la présente consultation, il est mentionné qu'en 2018, la part de la sélection de l'immigration économique se situe à 57,1 % soit, 29 188 personnes sur un total de 51 118 personnes immigrantes admises. Nous nous permettons également de reproduire certaines statistiques du SANC.

Ainsi, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2019, le SANC a accueilli 4 018 nouvelles personnes (adultes et enfants), lesquelles proviennent d'une cinquantaine des pays différents. Voici la répartition selon les catégories d'immigration :

Statut/Nombre de personnes	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Autres statuts (permis de travail, étudiants)	45	21	42	50	158
Demandeurs d'asile	14	17	51	182	264
Demandeurs de résidence permanente	4	0	0		4
Parrainages familiaux	63	30	75	57	225
Réfugiés (privé et autres)	583	442	539	290	1 854
Réfugiés pris en charge par l'État (RPCÉ)	344	331	100	261	1 036
Sous-total	1 053	841	807	840	3 541
Travailleurs qualifiés	146	158	100	93	497
Total	1 199	999	907	933	4 038

À la lecture du tableau précédent, on constate que le nombre des travailleurs qualifiés a diminué dans les deux dernières années. Ils représentent 10 % des personnes accueillies en 2018-2019 et 12,31 % si l'on prend l'ensemble de la période indiquée, soit 497 sur 4 018 personnes.

Nous sommes convaincus que la contribution de l'immigration économique à l'économie québécoise est importante ne serait-ce que sur le plan de la diminution de coûts pour l'État sur le plan de la francisation et de l'intégration plus rapide sur le marché du travail. Cependant, les résultats escomptés en matière de sélection de cette catégorie d'immigration ne sont pas au rendez-vous. **À notre avis, l'un des moyens dont le gouvernement du Québec dispose est de faciliter le passage de la résidence temporaire à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux qui veulent rester au Québec et poursuivre leur vie ici.** Tel que le démontre le graphique 1.2 présenté à la page 15 du document intitulé *Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, faisant partie des documents de la présente consultation, il apparaît que la proportion de l'accroissement total de la population est influencée positivement par l'immigration liée aux résidents non permanents.

Même s'il est souhaitable de maintenir un niveau élevé de l'immigration économique, il est aussi nécessaire de porter une attention particulière à la capacité de les retenir au Québec. En effet, si ces personnes immigrantes ne trouvent pas d'emploi rapidement ou si elles rencontrent d'autres obstacles à leur intégration socio-économique, elles peuvent se déplacer plus facilement, d'autant plus qu'ils ont une bonne connaissance de l'anglais. Leur mobilité peut-être un facteur qui affecte

leur rétention. À ce sujet, le graphique 3.10 du document intitulé *Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, présente à la page 71, le taux de présence au Québec en janvier 2019 des personnes immigrantes admises de 2008 à 2017. On y voit que 19,5 % des gens d'affaires, 73,7 % des travailleurs qualifiés et parents aidés et 88,3 % d'autres immigrants économiques sont présents sur le territoire québécois, tandis que 83,6 % des gens du regroupement familial, 81,6 % des réfugiés et personnes en situation semblable ainsi que 86,8 % d'autres immigrants sont présents au Québec. De plus, dans le cahier de consultation au soutien du présent exercice, on mentionne à la page 12 que : « De 2009 à 2018, le nombre de personnes immigrantes admises annuellement a varié d'environ 49 000 à 55 000 personnes. Alors que la proportion de l'immigration économique se situait autour de 70 % en 2009, cette part a diminué à 57 % en 2018. Cette variation s'explique par une hausse de la part des personnes admises dans les catégories du regroupement familial et de l'immigration humanitaire. »

Aux pages 20 et 21 du même document, lesquelles discutent des enjeux actuels associés à l'immigration au Québec, on fait référence aux personnes immigrantes admises au Québec et à leur taux de présence. À ce sujet, il est pertinent de citer : « Certaines caractéristiques des personnes immigrantes, notamment leurs connaissances linguistiques et leur catégorie d'immigration, ont une influence sur leur installation durable au Québec. ».

Recommandation : nous proposons au gouvernement de renforcer la promotion des régions auprès des travailleurs qualifiés permanents dès l'étranger et d'en informer les personnes immigrantes à leur arrivée au Québec (à l'aéroport) et des ressources d'accueil pouvant les accompagner dans leur établissement et leur intégration socioéconomique et ce, en regard de toutes les régions du Québec.

En vue de pallier le problème de la rétention des personnes immigrantes, nous proposons au gouvernement d'augmenter le nombre des personnes admises pour les catégories du regroupement familial, lesquelles personnes sont en majorité les conjoints et les enfants des personnes déjà présentes au Québec, plutôt que de conserver une cible élevée pour l'immigration économique. Les premiers peuvent compter sur la présence d'autres membres de la famille déjà installés ici, lesquels contribuent à faciliter leur intégration et éventuellement à leur rétention au Québec.

Enfin, nous encourageons le gouvernement québécois à continuer à améliorer l'offre des services disponibles aux personnes immigrantes (santé, éducation, services de garde, immigration, assurance automobile, habitation, travail, etc.), facteur essentiel de l'attraction pour le Québec et qui lui permet de se différencier lorsqu'on le compare à d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays ayant des politiques d'immigration.

Orientation 3

Favoriser la sélection permanente de travailleurs étrangers et de ressortissants étrangers diplômés du Québec répondant aux besoins du marché du travail et résidant temporairement sur le territoire.

En accord avec l'orientation. Les travailleurs temporaires ainsi que les étudiants étrangers, qui souhaitent s'établir au Québec de façon permanente, représentent une opportunité d'immigration privilégiée. *Il est pertinent de citer ce qui est écrit à la page 15 du cahier de la présente consultation à ce sujet : « Par leur expérience préalable au Québec, ces personnes ont déjà amorcé leur processus d'intégration au marché du travail et à la société québécoise, ce qui en fait des candidats de choix à l'immigration permanente ».* En effet, dans le document intitulé *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*, les auteurs évoquaient déjà en novembre 2014, les raisons favorisant la sélection permanente des travailleurs qualifiés et des étudiants étrangers. Nous citons ce que ledit rapport disait relativement à ce sujet : « *Les étudiants étrangers et les travailleurs qualifiés qui ont déjà travaillé au Canada s'intègrent mieux que les immigrants qui arrivent au pays pour la première fois. Nous recommandons de continuer à encourager ce type d'immigration. Dans le cas des étudiants étrangers, on devrait tenir compte des perspectives d'emploi associées à la fin de leur programme d'études.* »

Malgré ce qui a été présenté dans le cahier de la présente consultation, le gouvernement du Québec a annoncé dans la Gazette officielle du Québec publiée le 10 juillet dernier, que le programme qui permettait aux nouveaux diplômés d'obtenir en quelques semaines seulement un certificat de sélection du Québec (CSQ), premier pas vers l'obtention de la résidence permanente a été suspendu immédiatement de façon temporaire. Cette annonce a soulevé plusieurs réactions dans les médias. Voici un extrait de l'article de Laura-Julie Perreault, du journal La Presse, du 11 juillet dernier et intitulé : « *Immigration : les étudiants étrangers diplômés au Québec expulsés de la voie rapide : Sans faire de bruit, le gouvernement de François Legault vient de suspendre un programme qui permettait aux étudiants étrangers diplômés d'une université québécoise d'immigrer par la voie rapide... Interrogée par La Presse, l'attachée du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a expliqué que la suspension se terminera le 1^{er} novembre et fait partie de la refonte du système d'immigration par le gouvernement de la Coalition Avenir Québec...Président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI), Guillaume Cliche-Rivard était incrédule hier.* » Tout ça est une conséquence des seuils d'immigration revus à la baisse par le gouvernement. Couper dans le programme destiné aux étudiants étrangers avec un diplôme de Québec et qui parlent français n'a aucun sens, se désolait hier l'avocat. Toutes les sociétés occidentales veulent que les étudiants formés chez eux restent. On envoie vraiment le mauvais message à ceux qui veulent venir étudier au Québec. » Selon lui, la suspension du programme rendra les universités québécoises – qui recherchent sans cesse de nouveaux étudiants étrangers – moins attrayantes... Depuis 2015, le gouvernement du Québec a déployé des programmes spéciaux pour convaincre

d'avantage d'étudiants étrangers de s'installer au Québec après leurs études, notant un retard important sur la rétention des diplômés par rapport à d'autres provinces, dont l'Ontario, ou encore en se comparant à d'autres pays d'immigration, dont l'Australie et les États-Unis. »

Nous croyons pertinent de citer aussi quelques lignes de l'éditorial d'Ariane Krol, paru dans La Presse le 16 juillet dernier, intitulé : « Étudiants étrangers. Est-ce que je reste au Québec ? » *Les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme québécois et qui parlent français sont des candidats idéaux à l'immigration, mais les convaincre de rester a toujours été un défi... Une ingénieure mécanique spécialisée en aéronautique, un architecte, un analyste en gestion de la chaîne logistique... Ces trois cas d'intégration réussie que le ministère de l'Immigration cite en exemple sur sa page « Je reste au Québec » sont tous passés par le Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Ils ont ainsi obtenu le certificat de sélection nécessaire à leur demande de résidence permanente en un temps record. Plus de 5 000 diplômés ont bénéficié de ce programme l'an dernier, un sommet depuis sa création en 2010... Combien d'immigrants économiques de qualité allons-nous perdre avec cette suspension ? Québec n'a pas fourni d'estimation, mais le programme se fait couper les ailes en plein essor. En effet, plus de 3 200 certificats de sélection ont déjà été délivrés à des diplômés cette année. À ce rythme, ils auraient été à la fin de 2019, 25 % plus nombreux que l'an dernier à bénéficier du programme... Bref, qu'ils soient diplômés ou travailleurs, les candidats doivent contribuer à réduire la pénurie de main-d'œuvre. »*

Nous ajoutons de manière plus émotive, il est vrai, que nous sommes particulièrement sensibles à cette mesure au SANC. Le SANC œuvre à partir de la ville de Sherbrooke, ville qui, avec ses 2 universités, 3 cégeps et plusieurs institutions de formation secondaire privés et publics de qualité, compte sur une population étudiante importante pour assurer sa croissance et sa prospérité. De plus, nous croyons que cette mesure ne peut que nuire à l'image du Québec à l'international.

Recommandation : nous exhortons le gouvernement du Québec à soutenir les étudiants étrangers qui sont affectés par la suspension temporaire du programme d'expérience québécoise (PEQ) en trouvant une solution de remplacement valable, immédiate et sans conséquence néfaste pour les étudiants étrangers intéressés à faire le passage d'une résidence temporaire à permanente au Québec.

Sur un autre front, une autre mesure nous apparaît contradictoire aux efforts que le MIDI a posés afin d'élargir, à partir du 1^{er} juillet dernier 2019, l'admissibilité aux services du programme Réussir l'intégration (PRInt), aux travailleurs temporaires et leurs familles ainsi qu'aux étudiants étrangers et leurs familles, s'il y a lieu. Par ailleurs, une lacune importante persiste quant à l'accès aux services du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour ces personnes puisque les services publics d'emploi sont admissibles seulement aux conjoints des travailleurs temporaires. Ils ne le sont pas ni pour le travailleur temporaire ni pour les étudiants

étrangers et leur famille. Il y a donc une incohérence dans ces services publics à corriger rapidement. Dans le même sens, le 28 juin dernier, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), a envoyé une lettre au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur l'admission des conjoints-conjointes des travailleurs étrangers temporaires aux services d'aide à l'emploi. Il est pertinent pour le présent exercice sur les niveaux d'immigration, de citer certains extraits : « Depuis le 1^{er} avril 2019, les conjoints et conjointes des travailleurs étrangers temporaires sont admissibles aux services d'aide à l'emploi ainsi qu'aux subventions salariales PRIIME et IPOP. Nous aurions souhaité une plus grande ouverture des services à toutes les catégories de travailleurs étrangers et leurs conjoints-conjointes, car ils sont nombreux sur le territoire québécois et ne reçoivent actuellement aucun service. Il s'agit ici des personnes sous le programme vacances travail, les étudiants internationaux ayant un permis de travail ouvert, les demandeurs d'asile avec permis de travail, les personnes détenant un permis de travail ouvert post-diplôme... Le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ouvrira dès le 1^{er} juillet les services à toutes les catégories d'immigration dans le cadre de son programme Réussir l'intégration (PRInt). Nombreux sont les organismes du ROSINI qui offrent le programme PRInt du MIDI et des services d'aide à l'emploi de Services Québec. Cela apporte toute une gamme de services pour les nouveaux arrivants sous un même toit. Le premier juillet, certains nouveaux arrivants pourront recevoir les services d'accueil et d'établissement, mais ne pourront pas bénéficier des services d'aide à l'emploi d'un organisme. Cela devient incohérent pour le nouvel arrivant et nous ajoutons même qu'il y a ici incohérence entre vos deux ministères. Dans une optique où votre gouvernement ouvrira de plus en plus l'entrée aux travailleurs temporaires et aimerait garder les résidents temporaires afin de combler la pénurie de main-d'œuvre, nous croyons qu'il devient primordial de pouvoir les desservir dans nos services d'aide à l'emploi, et ce, avant même qu'ils obtiennent la résidence permanente. Cela les informera davantage sur le marché du travail au Québec ainsi que leurs droits et responsabilités, évitant par le fait même plusieurs écueils. »

Tel que mentionné plus haut, l'Estrie, compte non seulement une clientèle importante d'étudiants étrangers, mais également une présence non négligeable des travailleurs temporaires. Nous constatons aussi que de plus en plus d'entreprises d'ici recrutent à l'international par différents moyens, et ce, dans plusieurs MRC de la région. Par contre, les entreprises qui recrutent à l'international sont souvent démunies devant la complexité de l'accueil et l'accompagnement dans l'installation et l'intégration sociale de nouveaux arrivants, laquelle est indissociable de l'intégration économique et du même coup, la vie des entreprises québécoises. Là ne s'arrêtent pas nos efforts ! Ainsi, afin de soutenir les entreprises dans leurs efforts à préparer leur milieu de travail à la venue de travailleurs étrangers temporaires ou des travailleurs résidents permanents, le SANC offre aux employeurs de la région des formations en gestion de la diversité culturelle, et ce, à des frais abordables puisque ce n'est pas un service financé par le gouvernement. Enfin, nous travaillons depuis nos tous débuts en 1954 en concertation avec plusieurs ministères,

institutions d'enseignement de niveau secondaire professionnel, collégial et universitaire ainsi qu'avec une multitude d'organismes communautaires ou à vocation économique et des entreprises privées. Depuis les dernières années, cette collaboration s'est étendue dans toutes les MRC de l'Estrie. Enfin, nos statistiques démontrent qu'il y a des travailleurs temporaires et/ou leurs conjoints-conjointes ainsi que des étudiants étrangers qui font maintenant appel à nos services d'accueil, d'établissement et d'aide à la recherche d'emploi (pour les conjoints de travailleurs temporaires seulement) depuis le 1^{er} juillet dernier, confirmant ainsi les propos de la TCRI.

Recommandation : nous demandons également au gouvernement du Québec d'élargir les services d'aide à l'emploi aux travailleurs temporaires et aux étudiants étrangers et à leur famille respective.

Orientation 4

Arrimer la sélection aux besoins à court terme du marché du travail, en sélectionnant des requérants principaux travailleurs qualifiés ayant une formation en demande ou une offre d'emploi validée

En accord avec l'orientation. Nous saluons les efforts du gouvernement du Québec pour développer et consolider le service de recrutement international, accroître sa présence à l'étranger, notamment par l'entremise des Bureaux d'immigration du Québec et intégrer davantage le service aux entreprises en concertation avec le MTESSS. Par contre, dans plusieurs pays, les formations techniques, semi-spécialisées ou spécialisées ne portent pas nécessairement le même titre qu'au Québec. Ces formations n'existent pas ou les candidats à l'immigration possèdent une expérience de travail sans nécessairement avoir un diplôme dans le même domaine, ce qui peut les empêcher de s'inscrire sur la plateforme Arrima dans un domaine précis parce que l'équivalent en formation n'existe pas dans leur pays et du même coup, manquer de prendre en considération des candidatures pouvant s'avérer intéressantes pour combler les besoins des entreprises québécoises.

Par ailleurs, lorsque le candidat à l'immigration répond aux exigences des entreprises québécoises, mais que le français n'est pas la langue maternelle, il faudra s'assurer qu'il aura le soutien nécessaire à la maîtrise du français et le vocabulaire technique relié à l'emploi afin de favoriser son intégration et sa rétention en emploi. Pour ce faire, il existe déjà des outils pouvant être adaptés, tel le Programme régional d'intégration des immigrants en emploi (PRIIME). De plus, les institutions d'enseignement et organismes de francisation peuvent être mises à contribution pour adapter l'offre de francisation en milieu de travail, laquelle doit être souple et personnalisée aux différents milieux de travail et faciliter ainsi la poursuite de l'apprentissage ou de la maîtrise du français une fois la personne immigrante en emploi.

Tel que nous l'avions déjà mentionné lors des exercices de planification des niveaux d'immigration précédents en ce qui concerne cette orientation, le SANC réitère qu'il est important de ne pas se priver des travailleurs qualifiés qui peuvent contribuer sur le plan professionnel et démographique, et ce, même s'ils ne maîtrisent pas la langue française avant leur arrivée au Québec.

Orientation 5

Accélérer l'arrivée des personnes immigrantes dans la catégorie de l'immigration économique, pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec

En accord avec l'orientation. Il est vrai que les délais de traitement des demandes d'immigration ont un impact sur la réponse aux besoins réels du marché du travail. Rendre une décision dans un délai maximal de six mois suivant la réception d'une demande complète, tel que mentionné dans le cahier de la présente consultation (page 31), exige des ajustements importants à faire dans l'ensemble du processus de sélection, incluant une modification de la grille de sélection des travailleurs qualifiés, laquelle relève du Règlement sur l'immigration au Québec et du Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers. Nous espérons que le gouvernement du Québec soit prêt à mettre en application cette orientation à partir du moment où il statuera sur les niveaux d'immigration 2020-2022.

La plateforme Arrima est sensée faciliter l'arrimage entre les candidatures potentielles à une partie de l'immigration économique et les besoins des employeurs québécois, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Notons que le lancement de ce système, en vigueur depuis le mois d'août 2018, a suscité diverses réactions dans les médias. À ce titre, nous citons des extraits de l'opinion de Pierre Rivard, ex-adjoint au Directeur général de l'immigration, publié dans La Presse du 8 juillet 2019 : « *En réalité, le projet ARRIMA ne contient rien de nouveau pour favoriser une meilleure adéquation entre la sélection des travailleurs qualifiés et les besoins du marché du travail puisque, au final, une fois les demandes d'immigration repêchées par le ministre dans la Banque des déclarations d'intérêt (BDI), créée par cette plateforme, celles-ci continueront d'être évaluées en vertu de la grille de sélection des travailleurs qualifiés mise en place en 1996 (en y incluant les modifications qui lui ont été apportées depuis)... Il est bien connu que c'est l'architecture, la structure et le calibrage de la grille de sélection qui déterminent, au final, la composition et la qualité des candidats sélectionnés, pas le processus de sélection, peu importe que ce processus s'amorce par le crible du « Premier arrivé, premier servi », comme ce fut le cas jusqu'à maintenant ou encore par celui de la « Déclaration d'intérêt » ... En effet, si le choix du ministre veut coller aux besoins – disons théoriques – du marché du travail,... il sera fatalement contraint de piocher dans la Banque des déclarations d'intérêt d'abord les candidats qui répondent aux critères Offre d'emploi validée et Domaine de formation de la grille de sélection des travailleurs qualifiés toujours en vigueur... Bref, rien ne sera vraiment changé dans la composition du mouvement migratoire des travailleurs qualifiés,*

puisque dans le processus précédent (sans « Déclaration d'intérêt ») le critère Domaine de formation en demande exerçant déjà une influence prépondérante dans la présélection et la sélection des travailleurs qualifiés...»

Nous ajoutons à ceci qu'il n'y a pas de question dans la Déclaration d'intérêt au sujet de membres déjà présents de sa famille qui habitent au Québec. Dans le cas d'une réponse affirmative, et tel que nous l'avons fait valoir ci-haut, nous sommes convaincus que la présence de membres de la famille du candidat pourra aider de dernier dans son intégration sociale et culturelle même avant son arrivée et sûrement après.

Recommandation : nous suggérons d'inclure une ou des questions sur la présence de membres de la famille du candidat au Québec dans la Déclaration d'intérêt et d'en tenir compte dans l'évaluation de mises en candidature.

Aussi, en consultant la liste des domaines de formation en 2018, nous constatons que beaucoup de domaines de formation se trouvent dans un métier ou une profession qui sont réglementés au Québec. Par ailleurs, le site internet du MIDI propose aux candidats immigrants de vérifier si leur métier ou leur profession est réglementé au Québec, soit par un ordre professionnel, par l'Autorité des marchés financiers ou par la Commission de la construction du Québec. Nous croyons que ces mesures sont plutôt difficiles à entreprendre pour le candidat d'autant plus si sa connaissance de la langue française est encore élémentaire. Ces démarches sont parfois difficiles à entreprendre pour les natifs du Québec, alors imaginez pour l'immigrant.

Nous saluons la rédaction du document d'information élaboré par le MIDI, avec la participation de l'Office des professions du Québec, intitulé *L'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel*. Mise à jour en mai 2016, il présente le cadre légal et réglementaire au Québec, les professions d'exercice exclusif et les professions à titre réservé, le droit d'exercer une profession, les conditions d'obtention d'un permis, les mécanismes de révision et l'inscription à un ordre professionnel. Il aborde aussi la traduction des documents et des coûts pour s'inscrire à un ordre professionnel, ce qui peut constituer un obstacle et avoir un impact sur le délai de sélection de la personne immigrante.

Selon nous, le défi est de continuer à travailler en concertation avec les ordres professionnels afin de faciliter l'accès aux candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui détiennent une formation en demande, afin de simplifier le processus, diminuer les délais et les coûts.

Orientation 6

Appuyer les employeurs de toutes les régions du Québec dans leurs démarches de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, afin d'en augmenter le nombre, de diminuer les délais avant leur arrivée et de faciliter les démarches pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à court terme.

En accord avec l'orientation. Tel que mentionné à la page 5 du présent mémoire, le SANC offre une gamme de services diversifiée, d'une part, à toutes les personnes immigrantes venant s'établir en Estrie, et ce, sans égard à leur statut d'immigration permanente ou temporaire et, d'autre part, aux entreprises, municipalités et organismes à vocation économique ou communautaire, afin de se préparer ou les accompagner dans l'accueil et l'intégration des travailleurs résidents permanents ou temporaires. Les seuls services qui ne sont pas offerts sont : l'accueil à l'aéroport des travailleurs temporaires et l'hébergement temporaire pour ces derniers. Par contre, ces services sont souvent offerts par l'entreprise ou par d'autres ressources privées.

Nous pouvons témoigner aussi du travail d'autres institutions publiques auprès des personnes immigrantes, notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Ces réseaux pourraient être mis davantage à contribution pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes (adultes et enfants) car ces institutions sont présentes dans plusieurs régions du Québec.

Nous proposons au gouvernement de promouvoir l'expertise des organismes d'accueil financés par le MIDI à travers le Québec auprès des entreprises faisant appel au recrutement des travailleurs temporaires, ce qui permettra de compléter l'offre de services aux entreprises, une fois que les travailleurs seront arrivés au Québec. Lorsque le processus de recrutement à l'international prend fin, le processus d'accueil et d'intégration sociale et économique ne fait que commencer, d'où l'importance de compter sur des ressources qui ont déjà une expertise dans ce domaine. Ces organismes sont considérés comme des partenaires du MIDI pour ce qui est de l'accueil et l'accompagnement dans l'intégration des personnes immigrantes au Québec.

L'intégration en emploi des personnes immigrantes est indissociable de leur intégration sociale, surtout lorsque le milieu de vie est un village, pour prendre un exemple. La préparation du milieu est fondamentale pour favoriser non seulement l'attraction, mais surtout la rétention des travailleurs immigrants. Le réseautage et l'accompagnement dans l'intégration socioéconomique fait partie de la solution, d'où l'importance d'associer des organismes d'accueil ayant une expertise auprès des personnes immigrantes dans l'approche partenariale misant sur la concertation et l'engagement des acteurs territoriaux et sur la modulation de l'action en fonction des besoins et des ressources du milieu.

Deux exemples récents en Estrie viennent confirmer ce qui précède :

- Une tournée organisée en janvier 2019 par plusieurs organismes partenaires dont le MIDI, Services Québec, plusieurs MRC, Pro-Gestion Estrie et le SANC pour démystifier ce qu'est l'immigration. Ainsi, aider à connaître les différents statuts d'immigration permanente et temporaire, connaître le volet de recrutement international du MIDI, connaître les différentes façons de rejoindre les candidats potentiels et présenter les services aux entreprises de Services Québec et des organismes d'accueil, soit du SANC et des organismes de régionalisation de l'immigration, soit Pro-Gestion Estrie, étaient les objectifs d'une telle séance. Elle a été réalisée dans les MRC du Val St-François, des Sources, Coaticook, Memphrémagog, Haut St-François, Sherbrooke et du Granit. Elle s'adressait principalement aux employeurs de la région de l'Estrie.
- Depuis plusieurs années, le projet Défi carrière Mégantic, est le fruit d'une concertation régionale regroupant plusieurs entreprises de la MRC du Granit, la Société de développement économique du Granit (SDÉG), Services-Québec, le SANC (volet accueil des personnes immigrantes et accompagnement dans leur recherche d'emploi ainsi que le soutien aux entreprises en gestion de la diversité culturelle), Pro-Gestion Estrie (régionalisation de l'immigration) et Intro-Travail/Carrefour Jeunesse Emploi de Lac-Mégantic (employabilité dans la région de Lac-Mégantic). Ce projet vise à pourvoir des postes dans certaines entreprises tout en favorisant l'établissement permanent des travailleurs immigrants et de leurs familles, tout statut d'immigrant confondu, incluant les demandeurs d'asile.

Recommandation : nous encourageons le gouvernement du Québec à continuer à faire des efforts pour faciliter et augmenter le passage d'un statut d'immigration temporaire à permanent, puisque cela représente une excellente avenue pour pallier les besoins de main-d'œuvre et contribuer à la vitalité économique de l'ensemble du Québec.

Orientation 7

Favoriser la sélection de personnes immigrantes connaissant les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec

En désaccord avec l'orientation. À notre avis, cette orientation, telle que formulée, manque de clarté dans son élaboration. Ainsi, de quelles valeurs démocratiques parlons-nous exactement ? En ce qui a trait aux valeurs exprimées par la Charte, encore une fois, voulons-nous faire allusion qu'à son article 10 ou à autre chose? Est-ce que la connaissance du français est une de ces valeurs? La manière de se vêtir au travail? Cette proposition est beaucoup trop vaste et ambiguë. De plus, ce qui nous inquiète au plus haut point dans cette orientation à trait aux mécanismes que le gouvernement du Québec voudra mettre en place pour s'assurer d'une application équitable de cette orientation. Nous craignons les conséquences d'un amalgame, du renforcement d'idées

préconçues ou du lien qui est fait entre la sélection des personnes immigrantes et leur connaissance des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. À la page 32 du cahier de la présente consultation, on fait référence au souhait du gouvernement du Québec de favoriser **la sélection** de personnes qui connaissent ces valeurs. Or, dans un premier temps, une portion importante de l'immigration au Québec est sélectionnée par le gouvernement fédéral, soit l'immigration humanitaire (qui est permanente aussi) à laquelle le Québec adhère. À ce sujet, citons ce qui est écrit dans le cahier de la présente consultation (page 5) : « *L'immigration humanitaire permet l'établissement au Québec de personnes en situation de détresse. Elle est l'expression de la solidarité internationale du Québec, qui adhère aux principes de la Convention des Nations unies relative au statut de réfugiés (Convention de Genève). On compte dans cette catégorie les personnes réfugiées **sélectionnées** à l'étranger, prises en charge par l'État ou bénéficiant d'un parrainage collectif, les personnes dont le statut de réfugié a été reconnu à la suite d'une demande d'asile présentée sur le territoire ainsi que les personnes **sélectionnées** pour considérations humanitaires.* »

Outre le Service d'intégration en ligne, la séance collective *Objectif Intégration* et les services de francisation, nous désirons tout de même ajouter qu'au SANC nous faisons manifestement notre part afin que les valeurs d'égalité soient apprises par les personnes immigrantes, tout statut d'immigration confondus, permanente ou temporaire, dès leur arrivée en sol québécois. Le SANC, organisme d'accueil mandaté et financé par le MIDI vit déjà avec ces valeurs et les applique dans le travail de tous les jours. Les employés s'adressent aux personnes immigrantes en français et leur expliquent la nécessité de l'apprendre pour vivre, travailler, se faire des amis, bref, s'épanouir ici. Nous renforçons le message de l'égalité entre l'homme et la femme, à partir du moment qu'ils doivent choisir leur premier chez soi en sol québécois, pour la signature du bail, pour l'ouverture d'un compte en banque et ainsi de suite. La liste d'exemples est trop longue pour tous les énumérer. Notre expérience auprès des personnes immigrantes accueillies nous démontre que la très grande majorité souhaite s'adapter, apprendre la langue, vivre en paix ici, se faire un projet de vie et le réussir, toutefois, pas en s'assimilant, mais en s'intégrant à la société québécoise. Malgré cela, nous ne considérons pas pertinent de lier la sélection d'une personne immigrante à sa connaissance des valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Orientation 8

Viser l'admission de personnes immigrantes adultes connaissant le français, en élargissant l'accès aux services gouvernementaux de francisation.

En accord avec l'orientation. Nous croyons, que cela donnera accès aux services gouvernementaux de francisation à des personnes immigrantes adultes exclues jusqu'à maintenant, tels les conjoints de travailleurs temporaires ou les étudiants internationaux qui font

des études dans les institutions d'enseignement anglophones. Il serait pertinent d'inclure les demandeurs d'asile dans cette orientation puisqu'il s'agit des personnes qui sont en attente de régulariser leur statut d'immigration sur place. En contrepartie, ils possèdent souvent un permis de travail qui leur permet de gagner leur vie au Québec et de ne plus bénéficier de l'aide de dernier recours, enlevant du même coup un poids sur l'ensemble de la société. C'est un bassin de main-d'œuvre disponible pour les entreprises québécoises qui se trouvent dans un contexte de pénurie.

En ce qui concerne le défi de franciser plus tôt, plus et mieux, nous soulignons les efforts du gouvernement pour faire davantage et de tenir compte des recommandations que le Vérificateur général du Québec a émises dans son rapport en 2017, au sujet de la francisation. Cependant, le défi est de faire en sorte que la francisation ne se fasse plus seulement de façon séquentielle dans le temps. Il serait pertinent de concevoir, de concert avec les institutions et organismes de francisation, de modèles permettant l'apprentissage du français en même temps que le travail ou le retour aux études pour les adultes immigrants, et ce, avec un soutien accru en francisation, ce qui aurait comme effet de réduire les délais pour le nouvel arrivant et d'accélérer son intégration.

Nous proposons aussi que le gouvernement appuie, par le biais des mesures gérées par Services-Québec, les entreprises qui veulent embaucher des immigrants, lorsque ceux-ci ne maîtrisent pas le français comme demandé par l'emploi occupé, en offrant des cours de français dans le milieu de travail, et ce, avec un accent sur le vocabulaire technique relié au poste occupé et au secteur d'activité de l'entreprise. La rétention en emploi des immigrants se porterait beaucoup mieux.

Afin d'élargir l'accès aux personnes immigrantes adultes qui souhaitent être admises au Québec, le gouvernement du Québec pourrait envisager d'élargir l'accès à des cours de français en ligne aux candidats qui ont soumis une déclaration d'intérêt (parce qu'ils sont intéressés à s'installer au Québec, sont jeunes, ont des enfants, veulent apprendre ou travailler, sont culturellement proches de la culture québécoise, etc.) mais qui ne connaissent pas le français. Les personnes francophiles ont déjà une prédisposition pour apprendre le français et la culture portée par la langue française.

Dans un ordre d'idées connexe, plusieurs emplois requièrent aussi la connaissance de l'anglais, ce qui est un véritable obstacle pour plusieurs immigrants. Le graphique 3.4 *Nombre des personnes immigrantes admises au Québec selon le sexe, la connaissance du français et de l'anglais, et par catégorie d'immigration, 2009-2018* du document intitulé *Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*, faisant partie des documents de la présente consultation, présente à la page 51 les chiffres et les pourcentages des personnes immigrantes qui connaissent le français et/ou l'anglais au moment de l'admission. Sur un grand total de 514 281 personnes admises, 336 695 personnes correspondaient à l'immigration économique et de ce nombre, 222 657 personnes, soit 66,1 % connaissaient le français. Pour ce qui est du Regroupement familial,

108 982 personnes ont été admises et de ce nombre, 56 475 personnes, soit 51,8 % connaissaient le français. Quant aux Réfugiés et personnes en situation semblable, 61 238 personnes ont été admises et de ce nombre, 20 954, soit 34,2 % connaissaient le français. Enfin, un total de 7 096 personnes a été admis dans la catégorie Autres immigrants. De ce nombre, 5 414, soit 76,3 % connaissaient le français.

Enfin, nous proposons au gouvernement d'analyser la faisabilité d'acheter, par le biais des mesures gérées par Services-Québec, un certain nombre de places pour offrir une formation d'appoint en anglais afin de permettre aux personnes immigrantes d'accéder plus facilement à certains emplois en lien avec leurs compétences. L'enseignement de l'anglais, langue seconde, fait partie du cursus des élèves du Québec depuis le niveau de primaire. Cependant, les immigrants adultes qui arrivent déjà avec une formation faite à l'étranger n'ont pas eu accès obligatoirement à l'enseignement de l'anglais dans leur pays d'origine. Lors de la recherche d'emploi, une grande partie d'entre eux se retrouvent désavantagés vis-à-vis les chercheurs d'emploi connaissant déjà l'anglais.

Orientation 9

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes, afin de répondre aux enjeux démographiques du Québec

En accord avec l'orientation. Cette orientation est louable pour les raisons déjà mentionnées à la page 33 du cahier de la présente consultation, où il est mentionné que la population immigrante au Québec est plus jeune que celle du reste du Canada. Ainsi, en 2016, les personnes de moins de 45 ans représentaient plus de la moitié de la population immigrante (50,3 %), comparativement à 41,7 % dans les autres provinces canadiennes. De plus, le tableau 3.5 du document intitulé Recueil des statistiques sur l'immigration au Québec, à la page 53, présente le nombre des personnes immigrantes admises au Québec selon le groupe d'âge et le sexe, pour la période de 2009 à 2018. Cela permet de constater que 459 389 sur un total de 518 194 personnes immigrantes admises pendant cette période, 88,6 % étaient âgées de moins de 45 ans. Par contre, ces données incluent toutes les catégories d'immigration permanente, pas seulement l'immigration économique. En ayant une logique accentuée sur les jeunes, le gouvernement ne risque-t-il pas de passer à côté d'immigrants âgés de 45 ans et plus, mais encore capables d'offrir une vie active sur le marché du travail pendant quelques années de leur vie encore et d'être un consommateur de services ou de biens, un payeur de taxes, un citoyen impliqué dans sa ville d'adoption ? Ils participent aux efforts de rapprochement interculturel, partagent leur culture d'origine et apprennent aussi à apprivoiser la culture québécoise. Ils peuvent contribuer à la réponse souhaitée en ce qui concerne l'enjeu de la démographie du Québec et au ralentissement du vieillissement de la population.

Sur l'apport démographique, il est pertinent de citer l'étude qui a été effectuée par la Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie, intitulée « *Un portrait du vieillissement de la population en Estrie : La population de l'Estrie devrait croître de 11 % de 2006 à 2031. Ce taux nous met au 9^e rang des 17 régions du Québec et en plein dans la moyenne québécoise. Cet accroissement prévu de 34 000 personnes serait toutefois limité à seulement 10 000 personnes en l'absence de migration. Nous accueillons annuellement, depuis 2001, plus de 1 000 personnes immigrantes, ce qui représenterait la presque totalité de notre perspective migratoire jusqu'en 2031.* »

Recommandation : nous suggérons au gouvernement de ne pas se priver des personnes immigrantes de plus de 45 ans qui peuvent contribuer positivement d'un point de vue professionnel, linguistique ou démographique.

Orientation 10

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

En accord avec l'orientation. Nous encourageons le gouvernement du Québec à poursuivre et même accroître sa contribution dans l'accueil des personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

À la lecture du tableau présenté à la page 11 du présent document, le total des personnes accueillies par le SANC pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2019, appartenant à la catégorie de l'immigration humanitaire, c'est-à-dire, les réfugiés pris en charge par l'état, les réfugiés parrainés par le privé et les demandeurs d'asile, s'élève à 3 158 personnes (adultes et enfants) sur un total de 4 038 personnes, soit 78,21 %.

Parmi ces personnes, plusieurs ont déjà été des travailleurs dans leur pays d'origine. Plusieurs sont aussi plus jeunes et plus scolarisés que d'autres catégories d'immigration, et la grande majorité se construit un projet de vie après leur arrivée au Québec, faisant avec le temps partie de la population active, en âge encore de travailler après avoir appris le français. Ils contribuent aussi à la vitalité des milieux de vie puisqu'ils sont la source de création d'emploi dans plusieurs secteurs (santé, éducation, immigration, etc.). Le transfert financier du gouvernement fédéral au provincial en matière d'immigration témoigne de leur importance, lequel dépasse 500 000 000 \$ par année et sont indexés annuellement.

Par ailleurs, les personnes réfugiées parrainées par le privé représentent une certaine économie pour le gouvernement du Québec puisque les efforts d'aide à l'intégration et de soutien financier reposent en grande partie sur les parrains et les parrainés.

Enfin, les crises, la guerre et la violence organisées dans les pays tels l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak, la République Centre-Africaine, le Mexique et le Venezuela ainsi que dans d'autres pays, ne semblent pas vouloir se terminer à court terme. Par ailleurs, peu de recherches se sont penchées sur l'impact des réfugiés et personnes en situation semblable, entre autres sujets, sur l'innovation, l'économie, la démographie et la rétention des personnes immigrantes au Québec. Il serait pertinent de soutenir des recherches permettant de comparer cet impact avec la catégorie de l'immigration économique au Québec afin de s'en servir lors des prochains exercices de planification des niveaux d'immigration.

Recommandation : nous suggérons au MIDI de commander une étude sur l'impact de la venue des personnes ayant eu le statut de réfugié à leur arrivée au Québec afin de mieux connaître leur apport à la société québécoise tant au niveau démographique que de sa prospérité économique.

Conclusion

Le SANC est en général d'accord avec l'ensemble des orientations gouvernementales pour la planification des niveaux d'immigration pour la période de 2020-2022. Cela étant dit, certaines mises en garde ont été faites, mais aussi des recommandations qui, nous l'espérons, pourront aider à la recherche de solutions et à l'amélioration des services.

Malgré le fait que le MIDI a augmenté les paramètres de financement dans le cadre du programme Réussir l'intégration, il reste du travail à faire pour élargir l'accessibilité des services gouvernementaux à certaines catégories d'immigration, notamment pour l'immigration temporaire, soit les travailleurs temporaires, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile. On ne peut envisager l'immigration uniquement du point de vue de nos intérêts économiques. Le Québec a besoin de main-d'œuvre bien sûr et l'immigration constitue une avenue significative. Par contre, il faut garder un équilibre entre les différentes catégories d'immigration et le profil académique et sociodémographique des personnes immigrantes. On ne peut pas juste « siphonner » les cerveaux formés ailleurs. Les stages, les cours de francisation ou d'autres matières sont d'excellents moyens d'apprendre et d'apprivoiser une culture.

Le SANC est convaincu que l'accueil et l'aide à l'intégration socioéconomique des nouveaux arrivants, sans égard à leur statut d'immigration, font partie d'un même processus, lequel doit être unifié et dynamique. Il n'y a pas que l'emploi qui contribue à l'intégration. D'autres activités telles que le jumelage interculturel ou des activités d'intégration et de réseautage sont aussi importantes. C'est important de ne pas morceler l'intervention, du moins, pendant les premières années après leur arrivée.

Dans le même sens, le SANC souhaite que l'intervention gouvernementale auprès des nouveaux arrivants se fasse dans une approche globale, en tenant compte de ce qui existe déjà dans les différents milieux. Il faut situer ces deux aspects, l'accueil et l'aide à l'intégration socioéconomique dans une perspective dynamique et inséparable au lieu de séquentielle et morcelée.

Enfin, le SANC peut accueillir plus d'immigrants par année pourvu qu'il puisse compter sur le soutien financier du Québec. Le dynamisme de notre région ne peut que se porter mieux. Sherbrooke et l'Estrie sont des milieux de vie intéressants puisqu'ils présentent plusieurs atouts pour les nouveaux arrivants : qualité de vie, Sherbrooke - ville du savoir, enseignement bilingue du niveau primaire au niveau universitaire, structure économique diversifiée, services de santé et d'éducation disponibles et bien d'autres. Nous croyons donc possible une amélioration dans la qualité de l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants malgré l'augmentation du nombre de personnes accueillies, et ce, dès l'année 2020.